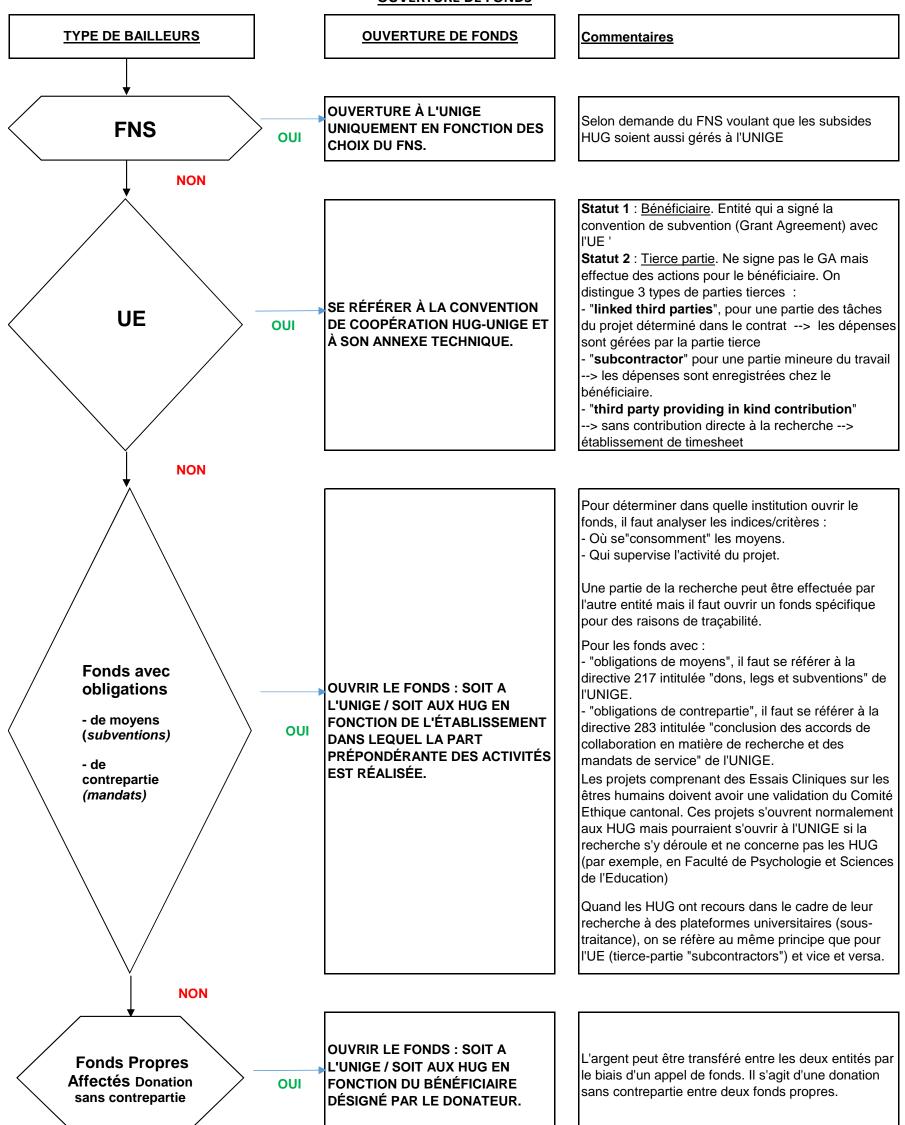
PROCESSUS HUG-UNIGE OUVERTURE DE FONDS



COMMENTAIRES

Nous relevons aussi qu'il n'y a pas de différences fondamentales entre les deux institutions quant à la gestion des fonds. Il n'y a donc pas de raison administrative d'ouvrir un fonds à un endroit plutôt qu'à un autre.

Les services comptables des deux institutions communiquent entre eux pour toutes les informations nécessaires lors de transferts entre les deux entités, notamment sur l'identité du titulaire du fonds, sur la provenance des fonds, sur le statut des fonds, etc... Dans ce cadre, des séances peuvent être organisées dans l'année entre les deux services comptables.

Subventionnement de projet depuis le DIP/DES entre les entités (surtout en fin d'année...) : Nous souhaitons éviter que des subventions de l'Etat financent des fonds institutionnels.